

# interparfums

## Attribution gratuite d'actions

### 1 action nouvelle pour 10 actions détenues

Conformément à la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2009, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 17 mai 2010, d'attribuer gratuitement à chacun des actionnaires une (1) action nouvelle pour dix (10) actions détenues.

Les opérations d'attribution débuteront le lundi 21 juin 2010 et concerneront toutes les actions détenues à la clôture de la bourse du vendredi 18 juin 2010.

Les actions nouvelles seront délivrées à partir du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010 et porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elles seront entièrement

assimilées aux anciennes, le dividende de l'exercice 2009 ayant été mis en paiement le lundi 3 mai 2010.

Les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et les actions correspondantes seront vendues, la société prenant à sa charge les frais de négociation. Les sommes provenant de cette vente seront allouées aux titulaires des droits à partir du 13 juillet 2010.

Les opérations seront centralisées par la société Caceis.

Paris, le 15 juin 2010

*Nota : la notice afférente à cette attribution gratuite d'actions nouvelles a été publiée au BALO n°67 en date du 4 juin 2010*

Informations actionnaires



[www.inter-parfums.fr](http://www.inter-parfums.fr)

Contact Inter Parfums

Philippe Santi au 01 53 77 00 00

[psanti@inter-parfums.fr](mailto:psanti@inter-parfums.fr)

Codes : Reuters IPAR.PA, Bloomberg ITP, ISIN FR0004024222-ITP Indices : CAC Small 90 et SBF 250

